

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE BILLETS GRAND PUBLIC POUR LE TOURNOI DE TENNIS GONET GENEVA OPEN

GENEVA TROPHY PROMOTION Sàrl

1. Préambule

Geneva Trophy Promotion Sàrl (ci-après désignée comme : « GTP ») est une société à responsabilité limitée de droit suisse qui a pour but l'organisation de tous événements sportifs et culturels, ainsi que toutes activités liées.

GTP a la charge de l'organisation, de la promotion et du déroulement du tournoi de tennis ATP 250 de Genève, Gonet Geneva Open (ou tout autre nom sous lequel ce tournoi sera à l'avenir connu) (ci-après désigné comme : « *le Tournoi* »).

Les présentes conditions générales de vente portent sur la vente de billets grand public pour le Tournoi (les acheteurs sont ci-après désignés comme : « *le Client* »).

2. Partenaire – revendeur officiel

- 2.1 Le revendeur officiel des billets grand public pour le Tournoi est Ticketcorner (ci-après : « *le Revendeur officiel* » ou « *Ticketcorner* »). Les billets peuvent être achetés dans les points de vente Ticketcorner usuels (ci-après : « *POS Ticketcorner* »).
- 2.2 Aucune autre plateforme ni aucun autre procédé de revente de billets ne sont agréés par GTP.
- 2.3 Afin de protéger ses clients contre les billets à des prix excessifs et contre les falsifications, GTP conseille d'acheter les places uniquement auprès des billetteries officielles et autorisées, à l'exclusion de billetteries dites « *secondaires* ».
- 2.4 GTP décline toute responsabilité en cas d'acquisition de billets auprès d'un revendeur non-agréé.
- 2.5 GTP précise que l'accès au Tournoi peut être refusé si le billet présenté n'est pas un billet officiel.

3. Prix / Paiement

- 3.1** GTP se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et sans préavis, mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur au moment de toute commande de billets effectuée avant la modification.
- 3.2** Seuls les tarifs et catégories de billets figurant sur le site officiel du Tournoi (frais de billetterie non compris) et mentionnés par Ticketcorner (frais de billetterie compris) font foi.
- 3.3** Le paiement des billets acquis directement auprès de GTP se fait sur facture, les billets étant envoyés au Client après règlement de la facture.
- 3.4.** Pendant le Tournoi, les billets peuvent également être achetés à la billetterie officielle, sur place. Le paiement peut être effectué en espèces ou par carte.
- 3.4** Le paiement du prix des billets grand public pour le Tournoi commandés auprès de Ticketcorner ou achetés dans les POS Ticketcorner s'effectue selon les Conditions générales de vente de cet organisme.

4. Perte, vol, endommagement de billets – Interdiction de vendre ou céder les billets – Billets personnalisés

- 4.1** En cas de vol, d'endommagement ou de perte du billet par le Client, GTP n'est pas tenue de le rembourser, de le remplacer ni de fournir un billet ou laissez-passer supplémentaire au Client.
- 4.2** Toute cession, vente ou revente de billets à des tiers, directe ou indirecte, à des fins professionnelles ou commerciales, est strictement interdite.
- 4.3** Les billets abonnements sont personnalisés et non transmissibles. Sur demande expresse, GTP est libre d'autoriser le transfert de billets abonnements personnalisés au nom d'une autre personne.

5. Accès au Tournoi / Contrôles de sécurité / Evacuation

- 5.1** L'accès au Tournoi est réservé aux détenteurs de billets valides pour la date et la session concernées.
- 5.2** Les détenteurs de billets sont autorisés à entrer et à sortir du Tournoi tout au long de la session concernée, pour autant qu'ils soient toujours munis de leur billet et de la marque du premier contrôle (bracelet, tampon, etc.).
- 5.3** Les enfants et jeunes de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour accéder au Tournoi.
- 5.4** Les détenteurs de billets avec réduction doivent pouvoir fournir un justificatif. Des contrôles aléatoires sont effectués aux entrées du Tournoi.

- 5.5** Des agents de sécurité sont présents aux entrées et sorties du Tournoi et effectuent des contrôles. Ils s'assurent que les détenteurs de billets ne soient pas en possession d'objets interdits. Ils sont autorisés à vérifier les sacs.
- 5.6** En cas de situation nécessitant une évacuation de l'enceinte du Tournoi, toute personne doit collaborer avec le personnel du Tournoi et se conformer aux instructions des services d'urgence.

6. Modification du programme du Tournoi – Annulation

- 6.1** GTP se réserve le droit de modifier les horaires et le programme du Tournoi en cas de circonstances imprévues, soit notamment en cas de force majeure, pour des raisons de sécurité et d'ordre public, ou en cas de décision de l'ATP ou de toute autre autorité compétente.

Les changements seront annoncés dès que l'ATP ou GPT publieront l'information.

Ces modifications n'entraînent pour le Client aucun droit au remboursement ou à la réduction du prix de vente du billet. Le billet n'est ni valable ni échangé pour une autre session, pour le lendemain ou pour un autre jour du Tournoi.

- 6.2** En cas de report du début d'une journée du Tournoi, le Client n'a aucun droit au remboursement ou à une réduction du prix de vente du billet. Le billet n'est ni valable ni échangé pour une autre session, pour le lendemain ou pour un autre jour du Tournoi.
- 6.3** Si aucune des rencontres prévues n'est jouée au cours de l'une des journées du Tournoi (y compris la finale), notamment en cas de force majeure, de pluie, d'intempéries, de blessure ou d'indiscipline de l'un des joueurs, etc., GTP n'a aucune obligation de remboursement ou de réduction du prix de vente, ni de remplacement de session au profit du Client. Le billet n'est ni valable ni échangé pour une autre session, pour le lendemain ou pour un autre jour du Tournoi.
- 6.4** En cas d'annulation du Tournoi dans son intégralité, pour cas de force majeure ou pour une autre cause (ordre des autorités cantonales et/ou fédérales compétentes, autorisations, infrastructures, notamment), le billet peut être soit échangé contre un billet de même valeur pour l'édition suivante du Tournoi, soit remboursé.
- 6.5** En cas d'annulation ou de report du Tournoi, GTP peut facturer au Client la redevance d'annulation des billets acquis auprès de Ticketcorner et remboursés par cet organisme, dans la mesure où Ticketcorner ne l'a pas facturée directement au Client.

7. Responsabilité

- 7.1 Toute personne assistant au Tournoi reconnaît assumer la responsabilité exclusive de ses déplacements dans toute l'enceinte du Tournoi (au sein des locaux et aux alentours).
- 7.2 Toute responsabilité de GTP eu égard à un quelconque risque, danger ou perte, y compris les atteintes aux personnes ou aux biens, la perte de propriété et tout autre incident découlant de la présence au Tournoi est exclue.
- 7.3 Toute personne assistant au Tournoi s'engage à se conformer aux conditions générales d'accès de l'article 5 des présentes.

8. Exclusion

- 8.1 Afin d'assurer le bon déroulement du Tournoi et de garantir la sécurité et le confort de tous les participants et visiteurs, tout comportement jugé inapproprié, perturbateur, irrespectueux ou contraire aux règles de conduite usuelles pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'enceinte du Tournoi.
- 8.2 Les comportements visés incluent notamment les propos ou gestes offensants, discriminatoires ou violents, les actes de vandalisme, de fraude ou de non-respect des consignes de sécurité, ainsi que toute action susceptible de nuire au bon déroulement du Tournoi ou de mettre en danger les personnes présentes.
- 8.3 GTP se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure un visiteur en cas de violation de la présente clause. Aucune compensation ou remboursement ne seront accordés en cas d'exclusion.

9. Données personnelles

- 9.1 Pour toute information au sujet du traitement des données personnelles, GTP renvoie à sa Politique de confidentialité, accessible sur le site internet du Tournoi ([POLITIQUE-DE-CONFIDENTIALITE.pdf](#)).

10. Modification des conditions générales

- 10.1 GTP peut modifier en tout temps et unilatéralement les présentes conditions générales.

11. Droit applicable et for

- 11.1 Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse.

- 11.2** Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales est soumis à la compétence exclusive des juridictions du Canton de Genève en Suisse.

* * *